

**Conseil Scientifique de la SIF**  
**3 octobre 2018 - 14h-17h**  
**LIP6, Paris**

Présent.e.s : Serge Abiteboul, Catherine Berrut, Gérard Berry, Gilles Dowek, Colin de la Higuera, Anne-Marie Kermarrec, Claire Mathieu, Pierre Paradinas, Michel Raynal, Marc Shapiro, Françoise Soulié-Fogelmann, Véronique Torner

Excusé.e.s : Robert Cabane, Marie-Paule Cani, Marc de Falco, Patricia Bouyer-Decitre, Jean-Marc Petit, Christine Froidevaux et Jocelyne Troccaz.

Invités :

Laetitia Grail (<https://www.linkedin.com/in/laetitiagrailmarcel/?originalSubdomain=fr>)

Laurent Chéno, inspecteur général de l'éducation nationale

**- Le paysage des écoles d'informatique à recrutement spécifique**

Laetitia Grail présente le bilan d'une analyse de différentes écoles en informatique à recrutement spécifique (par exemple en terme de niveau scolaires non requis pour entrer).

Une discussion sur ce paysage de formations a lieu, notamment en comparaison avec les formations académiques.

**- La formation des enseignants du second degré**

Laurent Chéno présente l'éventail de formations en informatique apparaissant dans les lycées à partir des rentrées 2018 et 2019, notamment avec l'enseignement "sciences numériques et technologies" (1h30 par semaine dans toutes les classes de secondes) et la spécialité "numérique et sciences informatiques" en classes de 1ère générale (4h par semaine) et terminale générale (6h par semaine).

Les programmes seront publiés prochainement, et la formation des enseignants du 2nd degré se mettra en place dès cette année scolaire et l'année prochaine. Les universités ne seront pas mobilisées par le ministère de l'éducation nationale pour la formation des enseignants de "sciences numériques et technologies", mais qu'elles le seront pour la formation des enseignants de "numérique et sciences informatiques" qui pourrait être organisée pendant cinq semaines dans les petites vacances des deux prochaines années scolaires. Cette formation s'adresserait en priorité aux actuels enseignants d'ISN et devrait déboucher sur un DU.

